

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2008 à 18 H 30

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FAURE Josette, DEJOLLAT Daniel, BERNARD René, TISSIER Jacques, RENAUD Eliane, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOU Frédéric, ANDRE René, PASQUER Alain, PERROT Olivier, CIRET Didier, DUMAS Robert, GOMBERT Annick, JACQUET Alain, ROLLET Didier, LALOGÉ ERIC, LIAUDOIS Michel, DUPUY Olivier, MERIOT Claude, CAILLAUD Roland, LHERONDEL Rose, HUBART Jean-Marc, PICCOLO Jean, CRUNELLE Fabienne, VACHAUD Edith, VERVIALLE Laurent, BERNARD Thierry, GUERIN Philippe, BROUILLARD Patrick, MATHE Monique, PLANTUREUX Guy, HERVO Dominique.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 7 Juillet 2008

INTERVENTION DU PRESIDENT

Le Président souhaite une bonne rentrée à tous, explique qu'en raison d'informations insuffisantes sur la rentrée scolaire et sur certains dossiers économiques, il a été nécessaire d'annuler la réunion prévue en septembre 2008.

Tribunal Administratif

Lors d'un conseil municipal du Blanc tenu en mai, Monsieur Marc GRANIER, conseiller municipal annonçait son intention de saisir le Tribunal Administratif pour annuler les décisions prises par notre collectivité en avril.

Cette décision nous était confirmée par le Tribunal Administratif ; des articles de presse ont alors parus et chaque maire de la Communauté de Communes à l'exception du Maire du Blanc et à l'exception de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse elle-même, a été destinataire d'un courrier de Monsieur Marc GRANIER expliquant le sens de sa démarche.

Moi-même par courrier, j'ai précisé alors aux maires les raisons pour lesquelles j'étais convaincu d'avoir agi au mieux avec l'équipe et le bureau qui m'entourent.

En juillet, afin de défendre les intérêts de la collectivité, le Conseil m'a autorisé à ester en justice et nous avons pris les attaches d'un avocat spécialiste du droit administratif.

Comme la procédure le prévoit, un mémoire a donc été déposé par cet avocat en août auprès du Tribunal Administratif.

A cette étape, le mémoire a été soumis à la partie adverse qui normalement devait produire le sien.

En date, du 2 Septembre et en réponse à notre mémoire, Monsieur Marc GRANIER a fait savoir au Tribunal Administratif qu'il renonçait à sa saisine.

Je vous propose donc de prendre acte de cette décision et de ne maintenir, pour compenser les dépenses effectuées par notre collectivité soit près de 2 000 €, que la demande de dommages ce qui permettra à la collectivité, si cette demande nous est accordée, de ne pas avoir de dépenses supplémentaires à effectuer.

L'Intercommunalité

Depuis plusieurs semaines, à la demande de Madame la sous-Préfète, donc de l'Etat, j'ai eu à rencontrer des maires et conseils municipaux de communes non adhérentes à un EPCI sur notre territoire. En tout, j'ai participé à 7 réunions au cours de l'été.

Je souhaiterais rappeler l'état d'esprit qui m'a toujours animé et qui m'a animé au cours de ces réunions.

- J'y ai participé parce que l'Etat l'a souhaité et qu'il a la volonté de faire avancer ce dossier avant la date du 1^{er} janvier 2009 au-delà de laquelle les communes n'adhérant pas alors à un EPCI vont perdre un certain nombre de dotations ;
- J'y ai participé pour présenter nos compétences, nos réalisations, notre fonctionnement, notre budget ; Guy LEROY m'a d'ailleurs accompagné. A chacun nous avons remis le bilan de mandat 2001-2007 qui résume tout cela ;
- Pour le reste, les communes décideront et elles seules, je tiens à le rappeler.

Par ailleurs, il apparaît que la CDC du secteur de St Benoît du Sault se mettait en place ce qui va résoudre le problème des communes telles que Mouhet, Parnac et St Benoît du Sault qui avait délibéré pour solliciter leur adhésion à notre EPCI. Là encore, j'ai toujours été clair :

- nous n'avons pas à rejeter à priori des communes en mal d'adhésion à un EPCI mais

- nous n'avons pas forcément vocation à recueillir toutes les communes si d'autres solutions plus satisfaisantes sur le plan territorial peuvent être proposées.

Les compétences

Vous savez que nous avons décidé d'examiner l'éventualité de prendre en compte de nouvelles compétences. Un groupe de travail que je préside s'est réuni cet été et nous avons décidé d'interroger les communes selon un questionnaire qui vous a été adressé. Là encore, je confirme ce qui a été écrit dans la lettre d'accompagnement de ce questionnaire :

- nous ne sommes qu'à une approche de la question ;
- les propositions qui sont faites (voirie, équipement culturels, gîtes, etc ...) ne sont que des propositions. A vous d'en exprimer d'autres.
- La compétence logement ne figure pas dans ce questionnaire car nous l'avons déjà en partie et Thierry BERNARD anime un groupe de travail sur cette question.
- Toute compétence nouvelle ou modification de compétence de toute manière devra être soumise aux conseils municipaux, au conseil communautaire avec approbation des éléments de statuts correspondant à la majorité qualifiée.

Je crois que vous ne devez pas hésiter à répondre au questionnaire et à faire entendre votre avis, au contraire.

BILAN D'ACTIVITE 2007

CONTRAT DE PAYS

Le Président rappelle que le Contrat de Pays lie le PNR Brenne et la Région. C'est une action très importante pour la Brenne et pour la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse et qui vise un certain nombre d'opérations et de priorités.

Les grandes orientations du contrat de pays 2009 – 2013.

1. Les Contrats de pays doivent s'inscrire dans la démarche Agenda21.
Chaque pays doit élaborer un agenda 21 local visant à rassembler les acteurs locaux et à élaborer un programme d'actions concrètes. Ce n'est pas cependant un préalable à la signature du contrat.
2. Les Contrats de pays doivent être une rencontre entre les projets de territoires et les orientations du Contrat de pays.

Deux blocs de priorités ont été définis :

- un bloc comprenant 7 thèmes
 - o formation, développement, innovation
 - o services à la population
 - o habitat rénovation urbaine
 - o performance énergétique
 - o qualité des paysages
 - o mobilité
 - o Eau et biodiversité
- un deuxième bloc comprenant :
 - o l'économie touristique
 - o l'accès à la culture
 - o aménagements urbains, cadre de vie
 - o agriculture
 - o activités sportives et de loisirs

Sachant que les crédits visés au 1^{er} bloc représentent au minimum 35 %. Par ailleurs, une enveloppe de 10 % du contrat pourra concerner du fonctionnement (études, assistantes à maîtrise d'ouvrage, communication, nouveaux services...)

3. Quelles actions éligibles concernent la CDC ?
 - a. Les actions économiques
 - i. Ce doit être la priorité des priorités. Nous adresserons d'ailleurs un petit mémoire qui résumera toutes les opérations que nous aurions à financer :
 1. aménagement de Zones artisanales ou industrielles
 2. installation d'entreprises artisanales ou industrielles
 3. installation d'agriculteurs

Il est indiqué « la création ou le maintien d'activités et d'emplois constituent une priorité régionale ». Le document fait état d'un manque d'offre immobilière sur les territoires.

La Région soutiendra donc en priorité les pépinières et autres centres destinés à être loués par bail précaire ou bail commercial (40 %).

S'agissant du crédit bail, le soutien sera moins élevé (15 %).

Autres actions soutenues par les futurs contrats si elles sont retenues dans le pays :

Aide avec ORAC (opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce) ;

L'économie sociale et solidaire (peut-être un projet) ;

L'aide à l'agriculture (les micros-filières, la diversification)

b. Les services à la population

i. Pour la communauté de communes, cela pourra concerner :

1. services à la personne et à la famille liés à l'enfance, à la jeunesse

c. Le logement

Cela concernera :

Reconduction du dispositif Cœur de Village

Logement spécifique (jeunes, apprentis, personnes âgées, accueil de jour temporaire)

d. La performance énergétique

Cela peut par exemple concerner des équipements publics et les logements sociaux. La Région majorera de 10 % ses financements si un label minimum est respecté. Cela peut aussi concerner l'isolation de bâtiments publics qui serait financée à 50 % à condition d'atteindre un niveau de consommation correspondant à un minima de la classe D.

e. La qualité des paysages

Cela peut concerner par exemple le financement d'étude ou de missions de conseil et d'assistance pour accompagner les maîtres d'ouvrages que nous sommes lors de l'élaboration de projet ayant un impact paysager.

f. L'économie touristique

Seront encouragés :

- o les hébergements de groupe ;
- o l'hôtellerie de plein air, aires de camping cars
- o l'itinérance (développement du VTT)
- o les activités de plein air
- o la communication (autour de la voie verte par exemple).

g. Les activités de loisirs

- o les équipements nautiques ;
- o aires de jeux,
- o plaines de jeux

Ce sont les grandes lignes du contrat de pays. Le Président demande que les élus dans les commissions, sous la responsabilité des vice-présidents intègrent bien ces données pour la définition des futures actions et ce d'autant qu'un minimum de 30 % de la dotation d'un contrat devra être réservé à des projets portés par une structure intercommunale.

BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE 2008/2009

- **23** écoles maternelles et élémentaires, **1411** enfants (hors école privée),

	Nombre de classes (hors école privée)	Nombres d'enfants (hors école privée)
2008-2009	61	1411

Légère augmentation de l'effectif total probablement due à la scolarisation plus importante des 2 ans.

Visite des écoles presque terminée (reste Sauzelles, Concremiers et Le Blanc).

Recensement des besoins des écoles pour 2009, en prévision du travail sur le budget.

Les élus doivent transmettre les devis de travaux à Jean-Charles.

MERCI aux communes qui ont mis leurs cantonniers à disposition pour les travaux d'été.

- **13** garderies périscolaires réparties dans 11 communes (horaires quasi-uniformisés 7h30 / 18h30),
Réunion des personnels de garderie le 22 octobre prochain à 9h30.

Des demandes nous ont été transmises de la part de parents utilisant le service de garderie du fait de la mise en place du soutien scolaire, le service sera dans tous les cas facturé. La mise en place du soutien scolaire n'est pas de notre fait et le service de garderie a justement pour vocation de répondre à un besoin de garde (quel que soit la nature du besoin, exceptionnel ou non).

- **18** restaurants scolaires répartis dans 17 communes, Environ 1 100 repas sont servis chaque jour dans les cantines.

Viviane Houssin, gestionnaire des restaurants scolaires du Blanc, est chargée de la coordination de l'ensemble des cantines. Réunion des personnels de cantine mercredi 8 octobre prochain à 9h30

Nous organisons une formation sur la démarche HACCP les 27 et 28 octobre pour les personnels

Travail sur l'approvisionnement des restaurants scolaires en local (avec beaucoup de difficultés : les producteurs ne sont pas toujours capables de fournir des quantités et de livrer dans les cantines).

A l'occasion de la semaine du goût, mise en place d'un repas issu de productions locales :

Apéritif : sirop de sureau ou accacia (*Serge Guza*)

Entrée : tartine de rilette de carpe (*Fish Brenne*) sur salade verte (*CAT de Douadic*)

Plat : Poulet fermier (*Lardeau / Robin / Lherpinière*) pommes (*Verger de la Petite Rabaudière*)

Dessert : fromage frais (*Ferme des Âges*) miel (*Degorce*) et tranche de pain d'épices (*Tortiget*)

- **80** salariés (env. 53 % du coût salarial annuel)...
- **7** Regroupements pédagogiques concernent certaines des 23 écoles de la CDC,

NOUVEAUTES 2008-2009

- 3 demi-postes d'aide pédagogique cette rentrée pour les écoles maternelle de Tournon-Saint-Martin, Ruffec et Ville Haute au Blanc
- Soutien scolaire 2h par semaine.
- Mise en place du droit d'accueil des élèves en cas de grève des enseignants

Nouvel inspecteur : Jean-François Lévêque

ACTION ECONOMIQUE

Construction clinique vétérinaire sur la commune de Tournon Saint Martin. Ce dossier a déjà été présenté au Conseil Communautaire du 2 Juin 2008. La Commission économique avait donné un avis favorable en juin et en Septembre. Le Conseil Communautaire donne son accord pour confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Vaneph et pour lancer une procédure d'appel d'offres.

Société A.R.C.O : extension de l'entreprise STENO – Z.I des Daubourgs – Le Blanc

Cette société est implantée actuellement sur l'agglomération de Châtelleraut. Spécialisée dans la confection d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie, pour des marques de luxe telles que Channel, Vuitton ..., l'entreprise compte actuellement plus de 300 salariés.

A.R.C.O (atelier S.I.R.O.O.N) est implantée depuis plusieurs dizaines d'années, sur la zone industrielle des Daubourgs, commune du Blanc. Elle emploie actuellement 20 salariés à temps plein.

Dans le cadre du développement de son activité et dans le souci de répondre aux exigences de ses nouveaux clients, les actionnaires ont créé la société STENO et se sont implantés dans l'ancien atelier « Brenn'Cuir ». Dès la création de cette nouvelle société, l'entreprise a créé 10 emplois et forme actuellement de nouvelles personnes afin d'employer 20 salariés avant la fin d'année 2008.

Dès l'implantation, les dirigeants ont constaté un manque évident de surface disponible pour honorer leurs nouvelles commandes. C'est la raison pour laquelle, la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse envisage de mettre à disposition de l'entreprise un nouvel atelier d'une surface totale de 450 m² en reprise sur l'existant permettant ainsi la création de 30 emplois supplémentaires.

Cette extension respectera les normes et obligations en vigueur concernant le code du travail. La maîtrise d'œuvre est confiée au Cabinet VANEPH, architecte.

La Communauté de Communes Brenne Val de Creuse en soutenant cet investissement immobilier permettra de soutenir le développement de cette entreprise locale dynamique pour ensuite louer l'immeuble sous forme d'un bail commercial. Cette opération devrait permettre la création de 50 emplois sur notre territoire.

Plan de financement atelier STENO

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T	%
Acquisition	60 000,00 €	Contrat de Pays	319 913,16 €	40,00%
Frais de notaire	2 500,00 €	D.D.R	199 945,73 €	25,00%
Travaux	625 500,00 €	F.D.A.D.I	75 000,00 €	9,40%
Bureau de contrôle	4 700,00 €	Emprunt	204 924,01 €	25,60%
S.P.S	2 050,00 €			
Frais de maîtrise d'œuvre	81 151,60 €			
Dommages ouvrage	3 881,30 €			
Marge pour imprévu	20 000,00 €			
TOTAL	799 782,90€	TOTAL	799 782,90 €	100,00%

Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement et autorise le Président à solliciter les subventions au titre de la Dotation de Développement Rural, du Contrat de Pays et du F.D.A.D.I.

Réalisation d'un diagnostic économique :

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par le nouveau programme F.E.D.E.R (Fonds Européens : mesure 32) et en collaboration avec les services de la Sous-Préfecture, la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse a été listée comme l'une des 13 collectivités de l'Indre susceptibles de pouvoir bénéficier d'une aide exceptionnelle. Suite à une réunion en Sous-Préfecture, il a été envisagé de réaliser un diagnostic économique pour la création d'un pôle de compétence (la maroquinerie de luxe, les matériaux composites et l'agro-alimentaire) et solliciter une subvention F.R.A.C Territoire (Région centre) afin de bénéficier de 80 % de subvention pour la réalisation de cette étude. La réalisation de cette étude va permettre l'ouverture éventuelle des nouveaux fonds européens.

Atelier I.D.E.E (Zone artisanale de Rivarennnes).

Ce projet a été présenté au Conseil Communautaire du 2 juin 2008. Le Conseil Communautaire donne son accord pour lancer les travaux de construction de l'atelier de Monsieur Malinge.

Zone Artisanale de Pouligny-Saint-Pierre.

Le Conseil Communautaire décide de missionner les services de l'Equipement pour réaliser une mission d'avant projet suite à la nouvelle localisation du projet d'implantation. Cette mission devra inclure l'estimatif des travaux, le scénario d'aménagement et la dérogation pour installer en priorité l'entreprise Benoïton).

Maison de pays – Multiservices – Restaurant sur la Commune de Pouligny-Saint-Pierre.

Le Conseil Communautaire, suite à la sollicitation de la commune de Pouligny-Saint-Pierre de création d'une maison de Pays, accepte de confier une étude de faisabilité au Bureau d'étude Nature et Tourisme et autorise le Président à solliciter une subvention au titre du F.R.A.C territoire

Action Net – S.A.R.L Michaud – commune d'Oulches.

Le Conseil Communautaire autorise le Vice-Président Serge DENYS à signer un contrat de crédit bail avec la société Action Net pour la construction d'un atelier sur la commune d'Oulches suite au terme du bail précaire. Le loyer mensuel est fixé à 932,44 € H.T sur 13 années et un contrat de crédit bail avec la société Michaud pour la construction d'un atelier sur la commune d'Oulches suite au terme du bail précaire. Le loyer mensuel est fixé à 894,53 € sur 13 années.

Extension entreprise Maubois :

Le Conseil Communautaire autorise le Vice-Président Serge DENYS à signer avec l'entreprise MAUBOIS une promesse synallagmatique de vente dans l'attente de signature de l'acte administratif définitif et l'obtention du solde de la subvention D.D.R.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire accepte de faire passer au 1^{er} Novembre 2008 4 postes d'agents des services techniques de

- 11,5 heures hebdomadaires à 21,5 heures hebdomadaires
- 22,5 heures hebdomadaires à 24,25 heures hebdomadaires
- 13 heures hebdomadaires à 18 heures hebdomadaires (suite à un échange de personnel avec la commune de Pouligny-Saint-Pierre)
- 29,5 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires (temps complet)

et au 1^{er} janvier 2009 un poste d'agent des services techniques contractuels de 9 heures hebdomadaires à 13 heures hebdomadaires. Ceci ne représente pas d'augmentation pour la collectivité dans la mesure où ces heures étaient payées en heures complémentaires.

Sur la commune de Sauzelles, un agent qui devait partir en retraite en janvier 2008 n'est pas parti. Le Conseil Communautaire décide de supprimer le poste d'agent des services techniques de 25 heures hebdomadaires créé par délibération du 12 Novembre 2007.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à

- mandater l'Indemnité de Conseil à Monsieur Christian ALBA, Trésorier, de 1081,52 € brut ;
- à permettre à Monsieur le Trésorier de faire les poursuites jusqu'à la saisie-vente pour les impayés de factures.

Concernant la traversée de la RD 951 à Ruffec par la voie verte, une solution a été trouvée avec le Conseil Général. Ce dernier prend à sa charge l'aménage de la voie verte en perpendiculaire à la RD 951. Si cet aménagement n'était pas suffisant pour des raisons de sécurité, il faudrait étudier la solution d'un passage en souterrain.